

RAPPORT ANNUEL
31.12.25

SPM FUNDS

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	8
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.25	10
1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	13
1.4.1 . Résumé des règles	13
1.4.2 . Taux de change	14
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT SEPIAM GLOBAL FLEXIBLE	15
2.1 . RAPPORT DE GESTION	15
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	15
2.1.2 . Cotation en bourse	15
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	15
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	17
2.1.5 . Distributeurs	17
2.1.6 . Indice et benchmark	17
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	17
2.1.8 . Politique future	19
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	19
2.1.10 . Affectations des résultats	20
2.2 . BILAN	21
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	22
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	23
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	23
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	25
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	25
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	26
2.4.5 . Performances	26
2.4.6 . Frais	30
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	31

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

15 octobre 2012

Conseil d'administration de la SICAV

Président

En l'absence d'un Président du Conseil d'Administration nommé conformément aux statuts, l'administrateur le plus âgé présent lors de la réunion est nommé président de séance.

Membres

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur,
- M. Benoît De Landsheer, Administrateur indépendant,
- M. Grégory Guilmin, Administrateur indépendant.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur.

Type de gestion

Société de gestion désignée

Société de gestion

Dénomination : Montségur Finance

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Siège : 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Société agréée le : 29 juillet 2004

Mandataires sociaux :

- M. François Chaulet, Président,
- M. Ludovic Eyt-Dessus, Directeur Général.

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Kouterveldstraat 7B, 1831 Diegem, représentée par Monsieur Christophe Boschmans.

Promoteur

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

Gestion financière du portefeuille

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Gestion administrative et comptable

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Déléguée à CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Liste des compartiments et des classes d'action

Global Flexible :

- o Classe C Capitalisante
- o Classe C Distribuante
- o Classe P Capitalisante
- o Classe P Distribuante
- o Classe Y Capitalisante
- o Classe Y Distribuante

- Classe « C » : Les actions « C » sont offertes aux personnes physiques et aux personnes morales. Elles peuvent être de capitalisation (« C-Cap ») ou de distribution (« C-Dis »).

- Classe « P » : Les actions « P » sont offertes aux personnes physiques et aux personnes morales. Elles peuvent être de capitalisation (« P-Cap ») ou de distribution (« P-Dis »). Les actions « P » se distinguent des autres classes d'actions par :

- (i) un montant de souscription minimale initiale, sauf décision contraire du Conseil d'Administration ou en cas de condition de souscription minimale déjà remplie dans d'autres compartiments de la Sicav ou au cas où la somme des positions d'un investisseur dans l'ensemble de la Société (tous compartiments et classes confondus) dépasse le montant de souscription minimal initial ;
- (ii) par une commission de gestion différente ;
- (iii) par d'autres éléments objectifs qui sont acceptés par la FSMA.

- Classe « Y » : Les actions « Y » sont offertes aux personnes physiques et aux personnes morales. Elles peuvent être de capitalisation (« Y-Cap ») ou de distribution (« Y-Dis »). Les actions « Y » se distinguent des autres classes d'actions par :

- (i) un montant de souscription minimale initiale, sauf décision contraire du Conseil d'Administration ou en cas de condition de souscription minimale déjà remplie dans d'autres compartiments de la Sicav ;
- (ii) par une commission de gestion différente ;
- (iii) par d'autres éléments objectifs qui sont acceptés par la FSMA.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SPM Funds est une Sicav publique à compartiments multiples qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Elle est inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0849.727.522. Ses statuts sont déposés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation, leur prix d'émission et de rachat ainsi que tous les avis destinés aux actionnaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables bancaires au siège de la SICAV ainsi qu'auprès des organismes susmentionnés. Ils sont en outre publiés sur le site BEAMA.

Le compartiment de la SICAV a été lancé le 26 octobre 2012.

Gestion des portefeuilles

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion des portefeuilles d'investissement des compartiments de la SICAV à Montségur Finance, société de gestion de portefeuille française (n°GP-04000044).

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion administrative et commerciale de la SICAV à Montségur Finance.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit :

Type de risque	Définition concise du risque	GLOBAL FLEXIBLE
Risque de marché	Le risque de marché est le risque que tout le marché ou une catégorie d'actifs chute, influençant de ce fait le prix des actifs en portefeuille.	Elevé
Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires	La performance du (des) Compartiment(s) dépend(ent) de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe donc un risque que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale et que la performance du (des) Compartiment(s) soit inférieure à l'objectif de gestion.	Elevé
Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie (risque de crédit)	Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie, par sa défaillance consommée, ne puisse plus respecter ses engagements. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit dans la mesure où il peut y avoir avec une contrepartie autre que l'organisme émetteur d'un contrat garantissant la couverture d'une obligation donnée.	Elevé
Risque de change	Le (les) Compartiment(s) investit(ssent) dans des marchés étrangers et peut (peuvent) détenir des devises étrangères, il(s) pourrait (pourraient) donc être impacté(s) par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.	Elevé
Risque de performance	Le risque de performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque organisme de placement collectif, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties.	Elevé
Risque de liquidité	Le risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable (risque de liquidité).	Moyen
Risque pays émergents	L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Qui plus est, les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. Ils peuvent entraîner le cas échéant, une baisse soudaine et importante de la valeur du (des) Compartiment(s).	Moyen
Risque de taux	Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière significative, si la	Moyen

	sensibilité est positive.	
Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)	<p>La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Le risque de durabilité peut sans que cette liste soit exhaustive comprendre des risques à court terme (ex : risques liés à la réputation, risques légaux, ...) et des risques à long terme (risques liés aux climats, ...). Leur concrétisation peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents, et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du Compartiment pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds prenant en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note de l'émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou manquer de précision. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité. C'est la raison pour laquelle Montségur Finance a décidé que ces critères ne constitueraient pas des éléments d'exclusion ou d'inclusion de titres dans ses choix de gestion. Toutefois, Montségur Finance se réserve la possibilité d'intégrer dans l'avenir de tels critères lorsqu'elle le jugera opportun. Les investisseurs sont informés que l'évaluation des incidences probables du risque de durabilité sur le rendement du compartiment indique que ce risque est jugé, ni significatif ni pertinent au vu de son incidence et de sa probabilité. Compte tenu du résultat de cette évaluation, le risque de durabilité n'a pas été catégorisé sous le point « 2.3. Profil de risque du Compartiment » qui liste les risques jugés significatifs et pertinents. L'évaluation étant réalisée chaque semestre, la présente information pourrait donc être adaptée en conséquence ultérieurement.</p>	Non significatif

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Pas d'évènement important survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion, de la Sicav et des investisseurs de la Sicav. La politique de rémunération comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au personnel de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et les avantages sont disponibles sur le lien internet suivant :

https://www.montsegur.com/fr/informations_reglementaires/#informations_reglementaires_tabs|6.

Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de la Sicav sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

SPM FUNDS

Mécanisme du swing pricing

Dans l'intérêt des investisseurs à long terme et afin de les protéger contre les frais entraînés par les entrées et sorties des autres investisseurs, la société de gestion a mis en place un mécanisme pour le (les) compartiment(s) de la Sicav qui vise à éliminer l'impact négatif des entrées et sorties des investisseurs sur la valeur nette d'inventaire de la Sicav en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018.

Description de l'objectif et du fonctionnement du dispositif

Si les entrées ou les sorties dépassent un certain niveau déterminé (le seuil de déclenchement), la valeur nette d'inventaire sera ajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (le swing factor).

Le seuil de déclenchement ainsi que le swing factor sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement.

Le seuil de déclenchement a été déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion, de la liquidité des actifs détenus, des frais de transaction estimés et d'autres facteurs ayant un impact sur les transactions. Ce seuil est défini comme un pourcentage de l'actif net.

Le swing factor ne dépassera jamais 1% maximum de la valeur nette d'inventaire non ajustée.

L'utilisation du mécanisme se fera de façon systématique. Suite à une intervention comptable, la valeur nette d'inventaire sera augmentée ou réduite, à l'aide du swing factor, à la date des importantes entrées ou sorties nettes. Lors du calcul suivant, la valeur nette d'inventaire sera, sauf nouvelle application du mécanisme de swing pricing, à nouveau au niveau normal.

Il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle de tels ajustements seront effectués.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du (des) compartiment(s) peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur nette d'inventaire « swinguée » est la seule valeur nette d'inventaire du (des) compartiment(s) et la seule qui sera communiquée aux investisseurs du (des) compartiment(s). Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci (est) sera calculée sur la valeur nette d'inventaire avant application du mécanisme du swing pricing.

Conformément à la législation applicable, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Les informations relatives à l'utilisation du swing pricing ainsi que le seuil de déclenchement et le swing factor seront reprises dans les procès-verbaux des conseils d'administration de SPM FUNDS.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans le compartiment sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, le compartiment a été concerné à plusieurs reprises par le swing pricing. Le montant total des indemnités est de 1.663,07 euros sur l'année 2025. Cette somme est exclusivement au profit des détenteurs de parts et vient atténuer les frais engendrés par des rachats / souscriptions importants.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Règlements SFDR/ Taxonomie

Article 6

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Vue d'ensemble des marchés

L'année 2025 a été marquée par une dispersion importante des performances entre régions et secteurs. Les marchés actions européens ont globalement mieux résisté que les marchés américains, bénéficiant de valorisations plus modérées et d'un contexte de change favorable pour les investisseurs européens. Les marchés américains, bien que soutenus par la dynamique bénéficiaire de certains secteurs, ont en revanche été pénalisés par la dépréciation du dollar.

Si l'on examine plus en détail les fonds détenus par **SPM Global Flexible**, il est possible de se faire une idée précise de l'évolution des marchés actions par zone géographique.

Le fonds Amundi **MSCI World ESG Leaders** termine l'année 2025 sur une hausse de **+6,5 % en euros**, une performance globalement en ligne avec celle des actions mondiales sur l'année.

Les actions mondiales étant largement composées de titres américains, ces derniers ont affiché une forte progression en dollars américains, progression largement compensée par la baisse du dollar face à l'euro. Exprimées en euros, les performances des principaux fonds exposés aux actions américaines s'établissent comme suit en 2025 :

- iShares **Core S&P 500** : +4,0 %
- Amundi **Nasdaq 100** : +6,4 %
- iShares **MSCI USA Small Cap ESG** : -3,1 %

Une nouvelle fois, on observe une surperformance – certes moins marquée qu'en 2024 – des valeurs technologiques du Nasdaq par rapport au S&P 500, et surtout une nette domination des grandes capitalisations américaines par rapport aux petites et moyennes capitalisations.

En Europe, la performance des fonds actions a également été très hétérogène en 2025.

Le fonds Amundi **Europe Stoxx 600 ESG** reflète bien la dynamique des actions européennes avec une hausse de +18,7 % sur l'année.

À l'inverse, le iShares **MSCI Europe SRI** affiche une progression limitée à +3,5 %, une contre-performance relative principalement liée au caractère plus restrictif de son approche d'investissement. Le filtre SRI exclut en effet des secteurs tels que l'industrie, la défense et une grande partie du secteur bancaire, qui ont pourtant fortement contribué à la performance des marchés européens en 2025.

Le fonds BNP Paribas Easy **MSCI Europe Small Caps SRI** enregistre quant à lui une hausse de +9,6 % sur l'année, ce qui constitue également une sous-performance par rapport aux grandes capitalisations européennes.

Du côté des marchés émergents, le fonds est investi notamment dans le Vanguard ESG **Emerging Markets All Cap**, qui affiche une progression de +10,1 % en 2025. Ce fonds est largement exposé à la Chine (29,9 % au 31/12/2025) et à l'Inde (16,9 % au 31/12/2025), deux régions aux performances très contrastées :

- Amundi **MSCI China ESG Leaders** : +20,0 % en 2025
- iShares **MSCI India USD** : -8,8 % en 2025

Ces écarts illustrent une nouvelle fois la forte disparité des performances des marchés actions selon les régions en 2025.

Revenu fixe

Du côté du revenu fixe, le fonds est essentiellement investi en obligations européennes. Au 31/12/2025, l'exposition est concentrée sur deux fonds :

- iShares **€ Corp Bond 0–3yr ESG**
- Amundi Index **Euro Corporate SRI 0–3Y UCITS**

Ces deux fonds d'obligations d'entreprises à échéance courte ont progressé respectivement de +3,0 % et +3,1 % en 2025.

Une autre position du fonds, initiée en cours d'année, concerne le iShares Corp **Bond 0–3yr ESG USD**, un fonds investi en obligations d'entreprises américaines. En 2025, ce fonds a progressé de +5,6 % en dollars, mais affiche une performance de -6,7 % en euros, en raison de la forte variation du taux de change.

Lecture chronologique de l'année 2025

D'un point de vue chronologique, le premier semestre 2025 a été dominé par un choc exogène majeur lié au retour du protectionnisme américain. Les annonces successives de hausses tarifaires par l'administration Trump, culminant début avril lors du « Jour de la Libération », ont provoqué une forte correction des marchés actions mondiaux. La volatilité a alors atteint des niveaux comparables à ceux observés lors des grandes phases de stress des dernières années, notamment en 2020.

SPM FUNDS

Ce mouvement de défiance a été amplifié par les craintes d'un ralentissement économique mondial et par les incertitudes entourant la soutenabilité des politiques budgétaires américaines. Toutefois, la rapidité du revirement politique, marquée par l'annonce de trêves commerciales temporaires et l'ouverture de négociations bilatérales, a permis un apaisement partiel des tensions et un rebond significatif des marchés dès la mi-avril.

Sur le plan macroéconomique, la croissance mondiale a ralenti au cours du premier semestre, évoluant autour de 2 % à 2,5 %. Ce ralentissement est toutefois resté contenu, soutenu par la résilience du secteur des services et par l'investissement des entreprises, en particulier dans les secteurs technologiques.

Le second semestre a été marqué par une stabilisation progressive de l'environnement économique et financier, bien que la fragilité du contexte demeure élevée. L'accord commercial conclu durant l'été entre l'Union européenne et les États-Unis, fixant les droits de douane à 15 % sur une large partie des échanges, a constitué un élément de clarification important pour les marchés. Sans lever l'ensemble des incertitudes structurelles, cet accord a néanmoins réduit le risque d'escalade immédiate et contribué à restaurer une certaine confiance.

Politiques monétaires et changes

Dans le même temps, les politiques monétaires ont évolué de manière différenciée. La Réserve fédérale américaine a amorcé un cycle de détente monétaire à l'automne, dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi et de normalisation progressive de l'inflation. À l'inverse, la Banque centrale européenne est restée plus prudente, maintenant des taux directeurs relativement élevés afin de contenir une inflation encore légèrement supérieure à son objectif de long terme.

Cette divergence de politique monétaire a fortement influencé les flux de capitaux internationaux, renforçant l'attractivité relative des actifs européens et pesant sur les actifs libellés en dollars pour les investisseurs de la zone euro.

L'évolution des marchés des changes a ainsi constitué l'un des principaux facteurs explicatifs des performances observées en 2025. La dépréciation du dollar américain face à l'euro a pénalisé les investissements libellés en USD. Toutefois, cette évolution doit être analysée de manière relative.

Si le dollar s'est affaibli face à l'euro, l'euro s'est quant à lui renforcé face à la majorité des grandes devises internationales. Cette dynamique reflète à la fois la perception d'une stabilité institutionnelle accrue de la zone euro et le maintien de taux d'intérêt élevés par la BCE, dans un contexte où les incertitudes budgétaires et politiques aux États-Unis ont pesé sur la devise américaine.

Il convient enfin de rappeler que les variations annuelles sont calculées à partir d'un point de départ marqué par une faiblesse notable de l'euro fin 2024, ce qui accentue mécaniquement les mouvements observés en 2025.

Conclusion

En conclusion, l'année 2025 aura été caractérisée par une succession de chocs exogènes, une forte sensibilité des marchés aux décisions politiques et un rôle central des politiques monétaires et des devises dans la performance des actifs financiers. Dans cet environnement complexe, les marchés ont néanmoins fait preuve de résilience, confirmant l'importance d'une approche d'investissement disciplinée, diversifiée et adaptée à un contexte macroéconomique et géopolitique durablement incertain.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SPM Funds sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société SPM Funds sa (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 mars 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 13 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de SPM Funds sa, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total des capitaux propres et le résultat de l'exercice des compartiments ouverts se présentent comme suit:

Compartiment	Devise	Total des capitaux propres	Résultat de l'exercice
Global Flexible	EUR	21.042.703,55	1.467.562,16

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités

qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Shape the future
with confidence

Rapport du commissaire du 10 mars 2026 sur les Comptes Annuels de SPM Funds sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (suite)

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 10 mars 2026

EY Réviseurs d'Entreprises srl
Commissaire
Représentée par

Christophe
Boschmans
(Signature)

Digitally signed by Christophe
Boschmans (Signature)
DN: cn=Christophe Boschmans
(Signature), c=BE
Date: 2026.03.10 17:01:05 +01'00'

Christophe Boschmans*
Partner

* Agissant au nom d'une srl

26CB00034

1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.4.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

SPM FUNDS

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.4.2 . Taux de change

	31.12.25			31.12.24		
1 EUR	1,6099	CAD		1,4893	CAD	
	0,8732	GBP		0,8268	GBP	
	11,8465	NOK		11,7605	NOK	
	10,8270	SEK		11,4415	SEK	
	1,1745	USD		1,0355	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT SEPIAM GLOBAL FLEXIBLE

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

	Classe « C-Cap »	Classe « C-Dis »	Classe « P-Cap »	Classe « P-Dis »	Classe « Y-Cap »
Période de souscription initiale :	Du 17-10-2012 au 26-10-2012	Du 24-07-2023 au 28-07-2023	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016
Date de première VNI :	02-11-2012	31-07-2023	29-12-2016	29-12-2016	29-12-2016
Souscription minimale initiale :	1.000 EUR	1.000 EUR	5.000.000 EUR	5.000.000 EUR	100 EUR
Souscription minimale ultérieure :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Prix de souscription initiale des parts :	1.000 EUR	1.000 EUR	1.000 EUR	1.000 EUR	1.000 EUR

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Classes du compartiment

Le compartiment comporte 5 classes :

- la classe « Y-Cap ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1,5% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 100 EUR*. La première VNI de la Classe « Y-Cap » a été calculée le 29-12-2016, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- Les 2 classes « C-Cap » et « C-Dis ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1% (maximum) par an. La souscription initiale minimum est de 1.000 EUR*. La première VNI de la Classe « C-Cap » a été calculée le 26-10-2012, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- les deux classes « P-Cap » et « P-Dis ». Les frais de gestion de ces deux classes sont de 0,50% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 5.000.000 EUR. Les premières VNI de la Classe « P-Cap » et « P-Dis » ont été calculées le 29-12-2016, leur valeur initiale des parts était de 1.000 EUR par part.

Le Conseil d'Administration peut accepter des investissements inférieurs aux seuils souscription initiaux minimaux.

Objectifs du compartiment

L'objectif du Compartiment est de faire bénéficier à l'actionnaire de l'évolution des marchés financiers en visant une croissance du capital à moyen et long terme tout en préservant au maximum le capital à court terme.

Aucune garantie formelle (de capital ou de performance) n'a été octroyée au Compartiment, ni à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment est investi entre 0% et 100% en « actions » (directement ou au travers d'OPC). Le fonds peut couvrir jusque 100% de son exposition nette en actions en fonction des circonstances du marché. Ces couvertures ne peuvent pas amener le portefeuille à avoir une exposition négative aux marchés actions.

Le Compartiment investit principalement (plus de 50% de ses actifs) dans des OPC (Organismes de Placement Collectifs) de gestion passive (OPC qui suivent un indice). Ces OPC peuvent être de type « actions », « obligations », « mixtes », « monétaires » ou « alternatifs ».

La Sicav SPM FUNDS étant une SICAV coordonnée à la Directive 2009/65/CE, elle limite ses investissements à des fonds coordonnés à cette même Directive qui investissent moins de 10% de leurs actifs dans d'autres fonds.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration

des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

Le Compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 7 SFDR, et plus globalement, le Compartiment ne prend pas en compte de critères ESG et de durabilité dans la politique d'investissement afin de maintenir une indépendance dans sa gestion et conserver des marges de manoeuvre plus flexibles dans le choix de ses investissements.

Les informations sur ces critères sont disponibles sur le site internet : www.spmfunds.be/global_flexible et dans le présent rapport dans la partie « 1.2.1 . Informations aux actionnaires ».

Autres caractéristiques du compartiment

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra avoir recours, dans le respect des dispositions légales en la matière et des règles fixées par le Conseil d'Administration, à l'utilisation d'instruments dérivés tels que des options, des futures, des swaps et des opérations de change à terme.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré

Des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré sont mises en place afin de réduire le risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés négociées de gré à gré. Ces garanties respectent à tout moment notamment les critères suivants en application de la réglementation en vigueur :

- Liquidité : Toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres affichant une haute volatilité de prix.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont d'excellente qualité,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et sont censées ne pas être hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties (concentration des actifs) : Les garanties sont suffisamment diversifiées en termes de pays, marchés et émetteurs.
- Les risques liés à la gestion des garanties financières sont identifiés, gérés et atténués par le processus de gestion des risques.
- Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Les garanties financières peuvent donner lieu à une pleine exécution à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres que qu'en espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Ces garanties financières reçues en espèces peuvent uniquement être :

- placées en dépôt auprès du Dépositaire ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaire à court terme.

Limites de la politique de placement

Outre celles déjà précisées, la politique de placement du compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7 de la loi du 3 août 2012.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire risque d'être très élevée du fait de la composition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir tout ou en partie le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

A titre accessoire, le compartiment peut détenir des dépôts à terme (maximum 10% de son actif net) et des liquidités (maximum 10% de son actif net).

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Conformément à la Loi du 8 juin 2006, dite Loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la Loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**Politique suivie au cours de la période**

Au cours de la période, le delta actions du compartiment est resté compris entre un minimum de 72,3 % et un maximum de 82,5 %, pour une moyenne de 77,7 %.

Actions

En moyenne sur l'année 2025, l'exposition aux actions a été répartie entre les zones géographiques comme suit :

Actions américaines

Les actions américaines ont représenté 39,7 % en moyenne en 2025, l'exposition passant de 38,6 % au 31/12/2024 à 44,4 % au 31/12/2025.

Les investissements ont été réalisés principalement au travers de trois fonds :

- **Fonds de grandes capitalisations :**
 - o *Amundi Nasdaq 100*, performance de +6,4 % en 2025 (en euros)
 - o *iShares Core S&P 500*, performance de +4,0 % en 2025 (en euros)
- **Fonds de petites capitalisations :**
 - o *iShares MSCI USA Small Cap ESG*, performance de -3,1 % en 2025 (en euros)

Au cours de l'année 2025, la position sur un fonds S&P 500 Equal Weight a été arbitrée au profit d'un ETF S&P 500 pondéré par la capitalisation boursière. L'exposition aux actions américaines a fait l'objet d'ajustements au cours de l'année, incluant une réduction en février et un renforcement début avril, à la suite des mouvements de marché observés.

Actions européennes et britanniques

Les actions européennes et britanniques ont représenté 43,1 % en moyenne sur l'année, l'exposition passant de 42,5 % au 31/12/2024 à 41,7 % au 31/12/2025.

Les investissements ont été réalisés via les fonds suivants :

- o *Amundi Europe Stoxx 600 ESG*, performance de +18,9 % en 2025
- o *iShares MSCI Europe SRI*, performance de +3,45 % en 2025
- o *BNP Paribas Easy MSCI Europe Small Caps SRI*, performance de +9,6 % en 2025

Les performances observées entre les différents segments du marché européen ont été hétérogènes sur la période. Les écarts de performance entre fonds s'expliquent notamment par les différences de composition sectorielle et de méthodologie d'investissement.

Actions des pays émergents

Les actions des pays émergents ont représenté 11,0 % en moyenne en 2025, l'exposition passant de 10,1 % au 31/12/2024 à 11,6 % au 31/12/2025.

L'exposition est principalement concentrée sur la Chine, qui représentait 7,0 % du portefeuille au 31/12/2025. Une position de 2,0 % sur les actions indiennes a été initiée en novembre.

Les performances des fonds sous-jacents ont été les suivantes :

- *Amundi MSCI China ESG Leaders*, performance de +20,2 % en 2025
- *Vanguard ESG Emerging Markets All Cap*, performance de +10,1 % en 2025
- *iShares MSCI India USD*, performance de -8,8 % en 2025 (position initiée en fin d'année)

Actions d'Asie développée

Au cours de l'année 2025, l'exposition du compartiment aux marchés développés d'Australasie a été liquidée. L'exposition aux actions japonaises est restée marginale sur l'ensemble de la période, inférieure à 0,6 % du portefeuille.

Principaux axes d'allocation

Au cours de la période, l'allocation du compartiment a été caractérisée par les éléments suivants :

- exposition aux marchés émergents, notamment la Chine et, en fin d'année, l'Inde,
- exposition aux petites capitalisations, ajustée en fin d'année pour les actions américaines et maintenue pour les actions européennes,
- augmentation progressive de l'exposition aux actions américaines, tout en conservant une pondération inférieure à celle d'un indice actions mondial de référence.

À titre illustratif, l'exposition aux actions américaines a évolué comme suit :

- 34,4 % fin 2022
- 38,8 % fin 2023
- 38,6 % fin 2024
- 44,4 % fin 2025

L'exposition aux foncières européennes a été réduite au cours de l'année, passant de 2,75 % au 31/12/2024 à 1,96 % au 31/12/2025.

En fin d'année, une position de 2,1 % a été initiée dans le secteur de la santé via le fonds Amundi MSCI World Health Care, dans une optique de diversification du portefeuille.

Obligations

La part du portefeuille non investie en actions visait principalement à contribuer à la stabilité globale du compartiment. Dans ce cadre, l'allocation obligataire a privilégié :

- des obligations de qualité Investment Grade,
- des obligations à durée relativement courte.

La poche obligataire a représenté 18,4 % du portefeuille en moyenne en 2025. En juillet, une position de 5,8 % en obligations Investment Grade américaines a été initiée. À fin 2025, cette position affichait une performance de +2,7 %, intégrant l'impact du taux de change EUR/USD.

Les fonds obligataires libellés en euros ont enregistré une performance comprise entre +3,0 % et +3,1 % sur la période.

Liquidités et autres éléments

En moyenne, le compartiment a détenu 2,8 % de liquidités sur la période. Les liquidités permettent notamment d'assurer le paiement des frais courants et la gestion des flux liés aux souscriptions et aux rachats.

Autres éléments de gestion

Au cours de la période, les gestionnaires ont veillé au contrôle des frais, notamment par :

- une limitation des opérations afin de réduire les coûts de transaction,
- un recours exclusif à des fonds de gestion indicielle.

Les fonds classés SFDR articles 8 et 9 n'ont pas constitué un critère déterminant dans le processus d'allocation au cours de la période.

2.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende suivant :

- 3,9949 EUR brut pour la part C-Dis (BE6344310253).
- 6,6885 EUR brut pour la part P-Dis (BE6290258027).

2.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	21.042.703,55	21.392.041,88
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	20.373.691,43	20.773.182,85
E. OPC à nombre variable de parts	20.373.691,43	20.773.182,85
III. Créances et dettes à plus d'un an	-3.893,01	-2.531,91
B. Dettes	-3.893,01	-2.531,91
V. Dépôts et liquidités	733.670,96	695.546,42
A. Avoirs bancaires à vue	733.670,96	695.546,42
VI. Comptes de régularisation	-60.765,83	-74.155,48
C. Charges à imputer (-)	-60.765,83	-74.155,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21.042.703,55	21.392.041,88
A. Capital	17.303.245,52	18.468.725,32
B. Participations au résultat	-24.184,23	-151.634,19
C. Résultat reporté	2.296.080,10	781.039,38
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.467.562,16	2.293.911,37

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.656.666,22	2.459.254,85
E. OPC à nombre variable de parts	1.879.661,96	2.353.506,48
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-222.995,74	105.748,37
II. Produits et charges des placements	67.914,06	126.849,77
A. Dividendes	66.165,27	106.144,09
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.180,75	20.713,76
C. Intérêts d'emprunts (-)	-2.431,96	-8,08
III. Autres produits	1.743,58	5.030,97
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	1.663,07	4.370,29
B. Autres	80,51	660,68
IV. Coûts d'exploitation	-254.025,49	-295.240,17
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.873,75	-12.885,14
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-11.269,95	-10.887,85
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-174.923,49	-177.015,71
Classe C	-120.181,85	-88.987,11
Classe P	-22.849,14	-46.089,75
Classe Y	-31.892,50	-41.938,85
b. Gestion administrative et comptable	-27.240,32	-16.987,89
E. Frais administratifs (-)	-9.222,59	-9.993,75
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-644,76	-624,87
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.000,00	-27.500,00
H. Services et biens divers (-)	-17.572,40	-18.187,70
J. Taxes	-4.715,15	-8.763,78
Classe C	-5.503,87	-4.225,81
Classe P	1.205,29	-5.170,33
Classe Y	-416,57	632,36
K. Autres charges (-)	-563,08	-12.393,48
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-184.367,85	-163.359,43
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.472.298,37	2.295.895,42
VI. Impôts sur le résultat	-4.736,21	-1.984,05
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.467.562,16	2.293.911,37
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	3.739.458,03	2.881.484,22
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	2.296.080,10	739.207,04
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.467.562,16	2.293.911,37
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-24.184,23	-151.634,19
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-262.153,21	-518.295,44
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-3.419.917,23	-2.296.080,10
IV. (Distribution des dividendes)	-57.387,59	-67.108,68

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>3.903.363,17</u>		<u>19,16%</u>	<u>18,55%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.047.661,42</u>		<u>5,14%</u>	<u>4,98%</u>
ISHARES CORP BOND 0-3YR ESG UCITS ETF USD ACC	215.373	USD	5,71	1.047.661,42	0,10%	5,14%	4,98%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.855.701,75</u>		<u>14,02%</u>	<u>13,57%</u>
AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0 3 Y UCITS ETF DR C	24.179	EUR	53,92	1.303.755,86	0,04%	6,40%	6,20%
H2O ALLEGRO SP I	2,12	EUR	3.080,22	6.526,37	0,03%	0,03%	0,03%
ISHARES EUR COR BOND 0 3YR ESG UCITS ETF	311.407	EUR	4,96	1.545.419,52	0,04%	7,59%	7,34%
<u>OPC-Actions</u>				<u>16.470.328,26</u>		<u>80,84%</u>	<u>78,27%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>8.405.847,46</u>		<u>41,26%</u>	<u>39,95%</u>
AMUNDI STOXX EUROPE 600 ESG UCITS ETF DR EUR C	15.451	EUR	148,27	2.290.848,70	0,16%	11,24%	10,89%
BNP PARIBAS EASY FTSE EPRA NAREIT DEVELOPED EUROPE EX UK GR	6.083	EUR	67,84	412.685,32	0,38%	2,03%	1,96%
BNP PARIBAS EASY MSCI EUROPE SMALL CAPS SRI S- SERIES PAB 5%	5.671	EUR	307,20	1.742.125,53	0,94%	8,55%	8,28%
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD ACC	57.000	EUR	8,27	471.390,00	0,01%	2,31%	2,24%
ISHARES VII PLC - ISHARES MSCI USA SMALL CAP ESG ENHANCED E	1.912	USD	594,00	967.029,67	0,06%	4,75%	4,60%
LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA (DR) UCITS ETF - ACC	8.521	EUR	108,96	928.456,68	0,15%	4,56%	4,41%
LYXOR MSCI WORLD HEALTH CARE TR UCITS ETF - C- EUR	916	EUR	482,91	442.345,56	0,05%	2,17%	2,10%
LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF ACC	13.100	EUR	87,86	1.150.966,00	0,02%	5,65%	5,47%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>8.064.480,80</u>		<u>39,58%</u>	<u>38,32%</u>
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI WORLD ESG LEADERS UCITS ETF CAP	19.267	EUR	100,06	1.927.856,02	0,10%	9,46%	9,16%
ISHARES CORE SP 500 UCITS ETF USD ACC	5.445	EUR	629,22	3.426.102,90	0,00%	16,82%	16,28%
ISHARES MSCI EUROPE SRI UCITS ETF EUR ACC	29.326	EUR	70,47	2.066.603,22	0,06%	10,14%	9,82%
VANGUARD ESG EMERGING MARKETS ALL CAP EQUITY INDEX FUND USD	4.940	USD	153,09	643.918,66	0,07%	3,16%	3,06%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				20.373.691,43		100,00%	96,82%
TOTAL PORTEFEUILLE				20.373.691,43		100,00%	96,82%
Avoirs bancaires à vue				733.670,96			3,49%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		604.126,56			2,87%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		128.191,28			0,61%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		973,80			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		51,88			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		91,49			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		235,95			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				733.670,96			3,49%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-3.893,01			-0,02%
AUTRES				-60.765,83			-0,29%
TOTAL DE L'ACTIF NET				21.042.703,55			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Amérique du Nord	44,42%
Amérique latine	0,29%
Royaume-Uni	8,40%
Europe développée	33,06%
Europe émergente	0,08%
Afrique / Moyen-Orient	0,38%
Japon	1,14%
Australasie	0,15%
Asie développée	1,07%
Asie émergente	8,50%
Autres	2,53%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Cycliques	38,91%
Matériaux de base	2,68%
Consommation cyclique	11,32%
Services financiers	21,92%
Immobilier	2,99%
Sensible	41,81%
Services de communication	8,26%
Énergie	1,15%
Valeurs industrielles	10,42%
Technologie	21,98%
Défensif	19,27%
Consommation défensive	6,40%
Soins de la santé	10,93%
Services publics	1,94%
Autres	0,00%
Obligations d'états	0,00%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	40,56%
CAD	0,42%
GBP	7,40%
EUR	29,98%
CHF	5,59%
DKK	1,56%
NOK	1,14%
SEK	2,63%
INR	2,92%
CNY	0,65%
SGD	0,04%
HKD	4,41%
TWD	0,74%
JPY	0,73%
AUD	0,14%
Autres	1,10%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	7.344.305,92	1.923.442,95	9.267.748,87
Ventes	8.632.409,67	2.711.432,96	11.343.842,63
Total 1	15.976.715,59	4.634.875,91	20.611.591,50
Souscriptions	5.536.076,89	11.881,30	5.547.958,19
Remboursements	6.674.813,68	573.211,80	7.248.025,48
Total 2	12.210.890,57	585.093,10	12.795.983,67
Moyenne de référence de l'actif net total	20.792.556,31	20.752.186,42	20.772.045,80
Taux de rotation	18,11%	19,51%	37,63%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

En ce qui concerne la période sous revue, le taux de rotation ressort à 37.6 %. Des arbitrages importants ont été effectués entre les différentes parts P et C. Ces arbitrages ont été réalisés par des souscriptions et des remboursements importants de parts du compartiment. Le taux de rotation est calculé comme étant la somme des achats et de ventes de produits sous-jacents (ici des fonds) moins les souscriptions et remboursements dans le compartiment. Les arbitrages importants expliquent le relativement faible taux de rotation.

Si on exclut les variations de l'actif, les achats et ventes représentaient 76,8 % de l'actif au premier semestre, 22,3 % au second semestre et 99,2 % sur l'année 2024. Ce taux est en hausse par rapport à 2024 (64.7 %) mais en baisse par rapport à 2023 (211,1 %). Ce taux reflète mieux la politique de gestion du portefeuille suivie pendant la période (détaillée au point 2.1.7).

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap		338,43	4.283,14		3.835,795	447,347		18,00	429,347
Classe C - Dis	1.723,00			5.136,585			5.025,471		11.611,056
Classe P - Cap	4,69	3.905,67	1.996,55	16,00	891,125	1.121,422		155,398	966,024
Classe P - Dis	4.340,07	1,00	5.030,07	1.746,00	514,00	6.262,073		4.617,073	1.645,00
Classe Y - Cap	7,13	1.850,87	2.425,15	25,564	720,237	1.730,479		326,45	1.404,029
TOTAL			15.457,91			16.414,906			16.055,456

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap		596.831,86		7.317.393,51		37.479,57
Classe C - Dis	1.703.212,87		5.336.262,35	6.726,73	5.547.958,19	308.943,25
Classe P - Cap	6.023,62	5.110.424,33	22.954,40	1.259.393,09		244.781,16
Classe P - Dis	4.996.734,90		2.208.740,02	671.781,63		6.180.850,99
Classe Y - Cap	8.956,25	2.329.714,72	34.217,07	998.827,51		475.970,51
TOTAL	6.714.927,64	8.036.970,91	7.602.173,84	10.254.122,47	5.547.958,19	7.248.025,48

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	7.929.528,78	1.851,33	921.974,15	2.060,98	949.636,53	2.211,82
Classe C - Dis	1.753.656,90	1.017,79	7.706.406,07	1.124,43	13.906.508,28	1.197,70
Classe P - Cap	2.767.950,81	1.386,37	1.736.625,09	1.548,59	1.612.726,91	1.669,45
Classe P - Dis	6.151.498,41	1.222,94	8.506.940,05	1.358,49	2.391.379,19	1.453,73
Classe Y - Cap	3.191.764,67	1.316,11	2.520.096,52	1.456,30	2.182.452,64	1.554,42
TOTAL	21.794.399,57		21.392.041,88		21.042.703,55	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

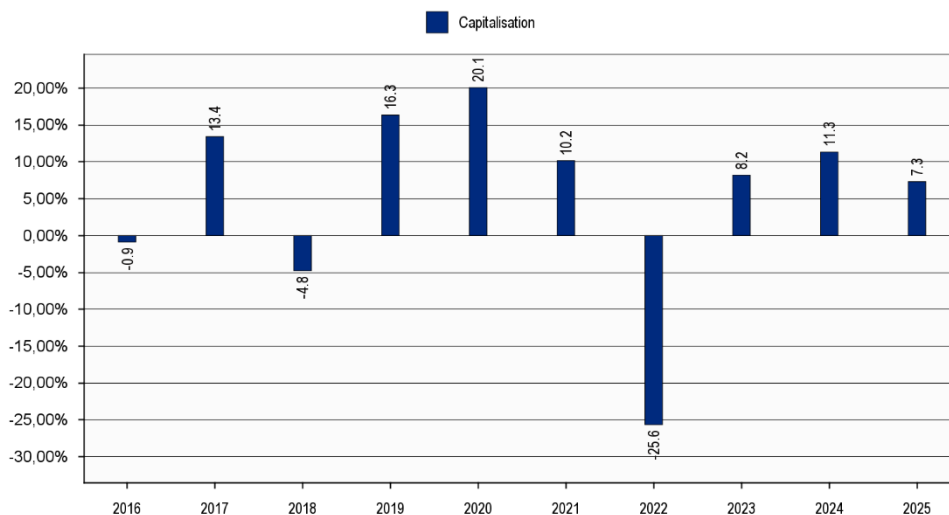
*Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe C

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
7,32% (en EUR)	8,93% (en EUR)	1,15% (en EUR)	4,71% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

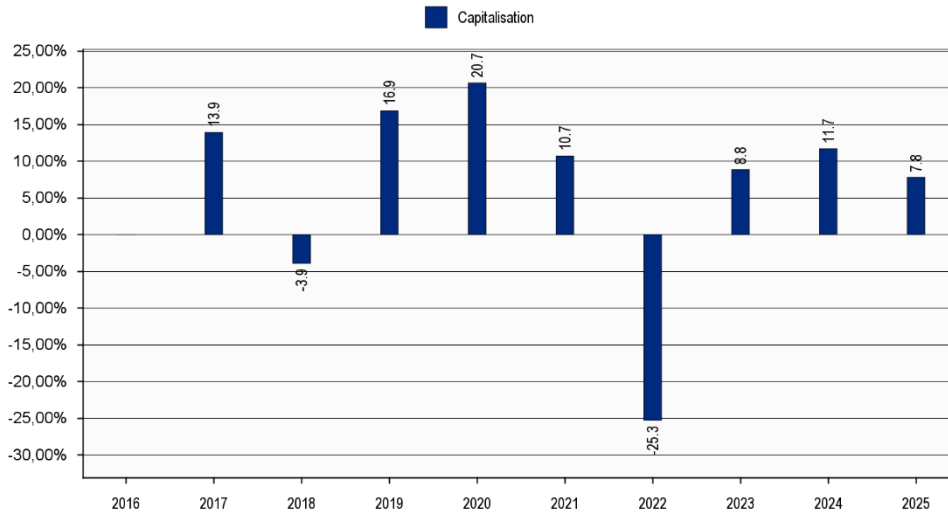
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
7,80% (en EUR)	9,44% (en EUR)	1,63% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

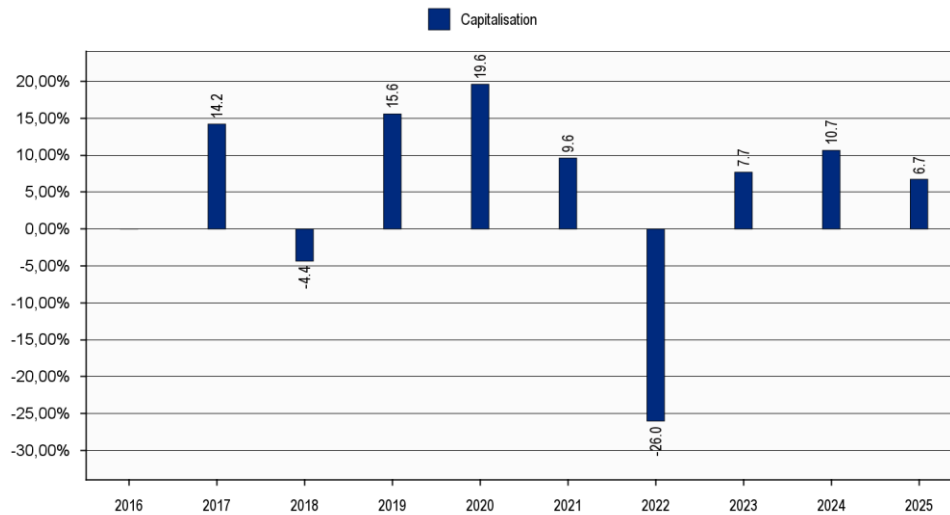
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe Y

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
6,74% (en EUR)	8,35% (en EUR)	0,62% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais récurrents**Classe C

- Part de capitalisation (BE6242970505) : 1,56%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,48%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

- Part de distribution (BE6344310253) : 1,65%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,57%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Classe P

- Part de capitalisation (BE6290264082) : 1,11%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,03%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

- Part de distribution (BE6290258027) 1,02%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,94%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Classe Y

- Part de capitalisation (BE6291427076) : 2,10%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,02%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Pas d'application.

Existence de fee sharing agreements

Pas d'application.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 – Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 – Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing-pricing.

Date VNI	Compartiment	Montant
08.01.25	GLOBAL FLEXIBLE	197,83
27.01.25	GLOBAL FLEXIBLE	137,50
27.01.25	GLOBAL FLEXIBLE	12,08
04.02.25	GLOBAL FLEXIBLE	139,00
13.05.25	GLOBAL FLEXIBLE	204,30
02.06.25	GLOBAL FLEXIBLE	212,16
02.06.25	GLOBAL FLEXIBLE	81,60
04.06.25	GLOBAL FLEXIBLE	196,56
04.06.25	GLOBAL FLEXIBLE	82,14
01.07.25	GLOBAL FLEXIBLE	191,10
11.09.25	GLOBAL FLEXIBLE	208,80

NOTE 3 - Pourcentage maximal des frais de gestion

Etant donné que le compartiment place une part importante de ses actifs dans d'autres OPC, un niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être mises à charge à la fois du compartiment concerné et des OPC dans lesquels il entend investir a été prévu. Ce niveau maximal de commission de gestion s'élève à 4,00% (hors commissions de surperformance prélevées par les gestionnaires des OPC sous-jacents).

NOTE 4 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s) : 4.750,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.